



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026-7-61

Délibération : DEMANDE DE FORFAIT SCOLAIRE DIWAN

Date de la convocation : 17 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six

Le jeudi vingt-quatre septembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.

Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie),
Secrétaire de Séance : CLECH Marie.

DEMANDE DE FORFAIT SCOLAIRE / DIWAN

Par courrier en date du 1er juin 2026, l'école Diwan de Paimpol a adressé un courrier de sollicitation pour le versement du forfait scolaire pour un enfant de moins de 3 ans en toute petite section domicilié à Pléhédél. Cet enfant étant âgé de moins de 3 ans, le forfait n'est pas obligatoire pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **EMET un avis défavorable** au versement du forfait scolaire à l'école Diwan.

Le Maire,

Daniel ROPERS